

SEQUENCE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX DES ESPACES PUBLICS

Antoine-Marie GRAZIANI, Professeur à l'ESPE de Corse

Ajaccio et à Bastia au 20ème siècle : urbanisme et espace public

Cette intervention introduit les enjeux historiques ayant accompagné l'aménagement des principales villes de Corse, à travers une histoire comparée des principales places de Bastia et Ajaccio du XVIIIème au début du XXème siècle. Elle vise à initier une réflexion sur les espaces publics dans le processus de développement de ces deux villes.

Jérôme MONNET, Professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

Espace(s) public(s): entre l'idéalisation et la gestion technique, quelle place pour l'urbanisme?

Comment définit-on un espace public et de quels moyens dispose-t-on pour cela ? C'est la question qui guide cette intervention. L'espace public peut être défini par son rôle politique idéal, en tant qu'agora accessible sans conditions à toutes les personnes et à l'expression des opinions les plus variées. Mais dans le monde professionnel, on rencontre plus souvent des acceptions technico-réglementaires distinguant la voirie, les espaces verts ou les lieux recevant du public. Entre ces deux perspectives, la prise en compte des usages crée un lien que Jérôme Monnet aborde au travers d'une typologie couvrant différents enjeux d'organisation et de gestion, tels que la mobilité, la communication, la consommation, le stationnement, les déchets, l'ordre public etc., afin de proposer à travers ces différents usages une grille de lecture de l'espace public.

- Espace public, définitions multiples

En politique, l'espace public renvoie à un espace de délibération, là où Habermas parlait de sphère et non d'espace public, c'est un lieu où l'on s'expose.

La définition de l'espace public peut-être enrichie par les sciences sociales, à travers la micro-sociologie et la philosophie interactionniste. Que se passe-t-il lorsque deux inconnus se rencontrent ? Ce qui est constitutif du public, c'est d'être en situation de rencontrer des inconnus. Cette métaphore théâtrale se retrouve chez Goffman, où l'espace public devient une scène.

Du point de vue juridique, un espace public est défini par le droit, c'est une catégorie d'espace définie par le régime juridique, avec des subtilités comme les « lieux accueillant du public », qui sont des espaces privés juridiquement, qui répondent à des normes permettant l'accueil du public. L'espace public médiatique, la sphère publique, correspondent à un espace d'échange et de formation de l'opinion publique.

Aujourd'hui les débats sont ouverts autour de la privatisation grandissante de l'espace public, de sa disparition. Pourtant il s'agit d'une entité précieuse puisque l'espace public se situe au croisement de toutes les sphères évoquées précédemment, par son caractère multiple et ouvert.

- Proposition d'une théorie des usages publics de l'espace.

C'est l'usage qui détermine ce qu'est l'espace. Tout ce que les humains font de l'espace est un usage de l'espace. Dès lors, à quelle typologie recourir pour s'y retrouver?

Théorie de l'usage public de l'espace : c'est lorsqu'on a un usage public de l'espace qu'on produit un espace public, alors que pour la sociologie, c'est lorsque l'on fait quelque chose en public, c'est à dire sous les yeux d'autrui, que l'on produit un espace public.

L'usage public de l'espace débouche sur une typologie partagée entre d'une part des usages fonctionnels, qui répondent à un besoin qui ne peut être satisfait que dans l'espace public et d'autre part des usages normatifs qui servent à normer l'espace public. Il existe des inter-déterminations des usages entre eux.

« **Relier** » est l'usage fondateur qui crée l'usage public : il s'agit de pouvoir emprunter un espace pour aller d'un point A à B. On peut l'emprunter un passage mais l'on n'en est pas propriétaire, le partage de l'espace avec autrui est la condition nécessaire au développer d'autres usages. Pour relier correctement un point A à un point B, il faut d'autre part pourvoir **s'orienter**, être informé, avec par exemple la présence de panneaux indicateurs facilitant l'orientation et évitant de se perdre.

« **Abandonner** » renvoie à tout ce qui relève des usages de l'espace public pour y laisser quelque chose, par exemple des déchets de consommation (on peut consommer une cigarette dans l'espace public et y jeter son mégot). Ici, c'est l'**usage** qui rend l'espace « public » car si l'on s'autorise à jeter un mégot par terre, on désigne cet espace comme public, alors qu'il est peu probable de jeter un mégot à terre chez soi. Stationner, c'est également un abandon – bien que provisoire - dans l'espace public. On gare sa voiture dans rue, et l'espace public est chargé de garder les affaires tant qu'on n'est pas là. Cette logique de l'abandon s'applique également aux personnes, les mendiants peuvent ainsi s'abandonner à la charité publique.

Réguler : Utilisation de l'espace public pour réguler les usages publics. Réguler revient à autoriser, interdire, tolérer des usages.

Symboliser : la ville, la société, l'ordre. Une place publique, de par son aménagement, peut être la manifestation d'une volonté organisatrice, d'un régime politique par exemple.

A l'inverse de l'urbanisme fonctionnaliste qui attribue à chaque espace un usage, cette approche de l'espace public par l'usage en fait un espace de liberté où les usages s'entremêlent.

- Diversifier les usages de l'espace public

Exemple : sur une voirie, on retrouve des usages « **orienter** » avec les panneaux de signalisation, l'usage « **relier** » car la route permet de circuler d'un point à un autre ; l'usage « **réguler** » est également présent avec l'obligation de respecter le code de la route. On peut également y stationner, et donc « abandonner » sa voiture.

Toutefois, une voirie a tendance à stériliser d'autres usages. En effet, l'impératif de fluidité de la circulation des véhicules et de la sécurité des piétons fait que tous les usages autres qu'automobiles deviennent des gênes. La logique de la circulation véhiculaire pose problèmes aux mobilités pédestres, les infrastructures et autres rond-points sont autant d'obstacles aux mobilités douces.

Dès lors, comment convertir la voirie en espace public et garantir une diversité d'usages ? Pour cela, il s'agit avant tout de reconnaître la co-présence d'un éventail de mobilités et d'activités, notamment pédestres, dont les usages sont plus riches que les usages automobiles. Lorsque l'on marche, on peut se promener, marcher en écoutant de la musique, s'asseoir sur un banc, marcher en groupe pour se sociabiliser, rencontrer quelqu'un. L'espace public permet ainsi une diversité d'usages. Construire la

ville à partir des espaces publics doit donc passer par une prise en compte des usages et favoriser leur diversité.

Echanges avec la salle :

Question 1 :

Comment transforme-t-on une voirie en espace public ?

Réponse, par Jérôme Monnet :

Si un usage est hégémonique ou unique, il ne s'agit pas d'un espace public. Pour exemple, le conseil départemental du Val de Marne souhaite actuellement changer de paradigme et transformer les voiries départementales en espaces publics à vivre. Cette transformation passe par une prise en compte des usages qui y ont cours, afin de permettre l'apparition de nouveaux usages. Cette transformation passe par l'établissement d'un dialogue nouveau entre les différents services, ici le service de la voirie doit apprendre à dialoguer avec celui des espaces verts car un espace public se situe à l'articulation entre plusieurs services. Avant de passer à la construction, il faut revoir le fonctionnement en silo des services et créer plus de dialogue, de transversalité et de synergies entre ces services.

Question 2 :

Dans le temps long, comment peut-on repérer les potentialités des places ?

Réponse, par Antoine-Marie Graziani :

Dans les documents, en regardant les classements. Dans la réalité, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, on peut repérer dans les documents différentes visions de la manière dont on envisage les places publiques et une ville de manière générale. A partir d'un document, certaines choses sont révélées. Il faut alors se poser les bonnes questions, comment telle ou telle chose a été réalisée ? A quoi sert-elle ? En prenant un espace et en recoupant les différents documents qui s'y réfèrent, on peut deviner son évolution.

Dans la réalité, les documents ne sont pas réalisés pour les mêmes raisons suivant les temps. C'est le discours qui crée la cohérence entre les différents documents. Par exemple, pour le port d'Ajaccio, il existe des documents expliquant pourquoi le port est dangereux, puis un autre document sur les aménagements du port, et un autre sur l'accessibilité du port. Les documents d'urbanisme permettent une grille de lecture des places, ils renseignent sur leur histoire, leurs spécificités et leurs évolutions possibles.

Question 3 :

Aujourd'hui la population n'est plus tournée vers l'espace public, il y a une « tyrannie des espaces publics » qui n'amène plus aux échanges, à la rencontre dans les espaces publics. L'espace public premier devrait être celui de la marche, de la déambulation, mais sa qualité est de plus en plus médiocre. Comment cela s'explique-t-il ?

Réponse, par Jérôme Monnet :

S'il y a un indicateur assez solide, c'est la baisse continue de l'autonomie des enfants, et avec l'espace parcouru par les enfants seuls. Une politique favorable à la marche a comme indicateur ce dont bénéficient les différentes catégories de populations, et les enfants sont un bon indicateur. Cependant, les indicateurs ne sont pas concordant sur le fait que les espaces publics intéressent moins les sociétés contemporaines que celles du passé.

Concernant le repli sur soi, la communication privée n'a pas remplacé la communication publique, elles sont venues s'hybrider, dans les deux sens. Dans tous nos usages publics de l'espace, nous agissons en étant connectés ailleurs. Cela vaut pour la transformation de l'espace public, et de l'espace privé. En tirer des conclusions sur l'aménagement reste compliqué, mais il est possible de prendre des partis d'aménagement pour rendre nos espaces publics plus conviviaux.